

**RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION**

**Origine :** Demande écrite de renseignements, no 2  
en date du 9 novembre 1999

**Demandeur :** Option Consommateurs

---

**Question 15**      **Référence : SCGM-2, doc. 4, p. 1**

*Il en est de même pour les postes imputés à l'exploitation qui seront en baisses pour les exercices 1999 et 2000.*

- a) Ces postes sont-ils, en tout ou en partie, compensés par l'acquisition de services d'entrepreneurs, de consultants ou autres?
  - b) Si oui, quantifier l'impact de ces services externes afin de mesurer l'impact net de la réduction des postes ?
- 

**Réponse**

Ces postes ne seront pas compensés par l'acquisition de services d'entrepreneurs, de consultants ou autres.